

Séance du 05 juin 2008

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mai 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Etchegaray à M. le Maire, Mme Loupien-Suares à M. Aguerre.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

**OBJET** : **COMMUNICATION / TIC - Attribution de gratification de stage à M. Florent PETIT**

Madame DURRUTY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Lors de la séance du conseil municipal du 16 décembre 1994, il a été pris une décision de principe offrant la possibilité d'attribuer une gratification aux étudiants de haut niveau capables de mener des études de qualité pouvant être utilisées par les services municipaux.

Monsieur Florent Petit, actuellement en quatrième année d'informatique à l'EXIA (Ecole Supérieure du Cesi en Informatique Appliquée), effectue un stage de 4 mois à la Direction Informatique.

Sa mission consiste à réaliser une étude pour la mise en place d'outils permettant d'analyser les flux réseaux et la détection des failles de sécurité.

Dans ce contexte, je vous demande d'accorder à ce stagiaire une gratification d'un montant brut mensuel de 398 € (12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale), soit 1 592,00 €.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.